



Mail de propagande électorale dans les écoles, pour le SE-Unsa 67 c'est intolérable !

Dans les écoles, via les adresses académiques, un courriel émanant de l'équipe d'un candidat aux élections présidentielles est arrivé pour inviter les enseignants à voter pour ce candidat.

Pour le SE-Unsa 67, cette communication scandaleuse et inappropriée n'aurait pas dû pouvoir être distribuée. Nous avons interpellé aussitôt l'Inspecteur d'Académie par courrier.

[Lire le courrier du SE-Unsa 67](#)



Mouvement 2022 : et maintenant ?

Vous avez enregistré vos vœux pour le mouvement R2022, c'était la première étape. Vous avez ou allez recevoir un accusé de réception de saisie des vœux.

Vous avez jusqu'au 26 avril pour faire vos demandes au titre du rapprochement de conjointe et/ou à celui de l'autorité parentale conjointe puis **vous devez vérifier votre barème pour chaque vœu. Le SE-Unsa est encore et toujours là pour vous accompagner et vous aider lors de cette vérification importante.** Et ensuite ?

[Calendrier complet](#)



Agentes et agents de la Fonction publique : mobilisé-e-s ensemble le 1^{er} mai

« Les organisations syndicales de la Fonction publique se félicitent de l'appel unitaire interprofessionnel à la mobilisation pour le 1er mai qui vient d'être rendu public. Elles s'investissent sans réserve dans cet appel.

Les enjeux écologiques, des services publics, du pouvoir d'achat, de la protection sociale et des retraites sont d'ores et déjà au cœur de l'actualité et le seront davantage encore à la fin avril... »

Plus d'infos à venir sur la manifestation à Strasbourg...

[Lire l'appel intersyndical](#)



Déclaration de revenus et attestation fiscale de cotisation

Votre attestation est disponible sur le site du SE-Unsa national (se-uns67.org) dans votre espace adhérent (« Mon compte » puis « Editer mon attestation fiscale »)

A noter que la date limite pour remplir sa déclaration de revenus est le 8 juin 2022 à 23h59.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter par mail.



Prestations de la Caf : + 1,8 % au 1er avril 2022

Comme tous les ans, au 1er avril, les prestations octroyées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ont été revalorisées pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation. Si l'an dernier, la revalorisation n'était que de 0,1 %, **cette année elle est de 1,8 %.**

[En savoir plus...](#)



Circulaires académiques et départementales : en ce moment...

24/04 : liste d'aptitude d'accès au grade de personnels de direction

26/04 : Détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat R2022

27/05 : INEAT-EXEAT R2022

[Toutes les circulaires de l'année 2021-2022](#)



Ma santé et moi : mon programme sur mesure avec la MGEN

Vous voulez prendre soin de votre santé au quotidien ?

La MGEN propose gratuitement à ses adhérents un programme de santé sur mesure et ancré dans le quotidien : **Vivoptim**.

[Comment en bénéficier ?](#)



Ma santé et moi : la téléconsultation gratuite pour toutes et tous !

Vous avez besoin d'une consultation médicale mais votre médecin habituel n'est pas disponible ou vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Alors **profitez de la consultation gratuite et en ligne sur la plateforme [MesDocteurs](#) !**

[Tout savoir...](#)



Loi Rilhac : où en est-on ?

La loi Rilhac créant la fonction de directrice ou de directeur d'école a été promulguée en décembre 2021.

Certains articles sont entrés en vigueur dans les jours suivants, mais d'autres parties de la loi nécessitent la publication de textes réglementaires.

Le SE-Unsa fait le point de ce qui est déjà acté, et de ce qui est à venir.

[Où en est-on ?](#)



Tout savoir sur nos stages thématiques et vous inscrire

05/05/2022 « face aux comportements perturbateurs : comprendre et agir » **COMPLET**

02/06/2022 : « Stage spécial AESH » : inscriptions par mail à 67@se-unsa.org

A venir « Agir sur le stress »

[Suivez nos propositions de stages tout au long de l'année](#)



Pas encore adhérent-e ? L'adhésion découverte est faite pour vous !

Jusqu'au 10 mai 2022, profitez de l'adhésion découverte au tarif de 80,00 € pour les titulaires (soit 27,20 € après crédit d'impôt), 60,00 € pour les stagiaires (soit 20,40 € après crédit d'impôt) et bénéficiez de tous nos « + adhérents » jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour adhérer c'est [ICI](#)

[J'adhère](#)



Suivez-nous !



[se-unsa67.net](https://www.se-unsa67.net)

[Désabonnement](#)